



Garde par le père d'un garçon de 15 ans

Par **nanou**, le **07/11/2009** à **10:53**

Bonjour,
je suis passé en conciliation fin octobre , mon ex-femme n'a pas pris notre fils depuis 10 mois , mais elle demande d'exercer son droit de garde 1 week-end sur 2. Que faire si le JAF lui accorde ce droit , a savoir que mon fils ne veut plus la voir . Quelles procédures engagée après cette décision ? merci de vos réponses

Par **Patricia**, le **07/11/2009** à **20:43**

Bonsoir,

Que votre fils saisisse le JAF au tribunal par LR/AR pour lui faire part de son désaccord.
A 15 ans, âge de raison il est tout à fait dans ses droits de s'exprimer en mentionnant clairement sa ou ses raisons.

P.S. :

Ne lui dictez pas la lettre... Laissez le écrire avec son vocabulaire.